

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DAC 461 Subvention (5.000 euros) à l'Association pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés du 18e arrondissement de Paris (18e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 janvier 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés du 18e arrondissement de Paris (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 21 janvier 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'Association pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés du 18e arrondissement de Paris, 127 rue Marcadet (18e). 2019-00818 / 40081.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO